

## Tarif par nuitée et par personne - Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026

*Tourist tax will be paid per person for each overnight stay*

Au prix de votre séjour dans cet établissement s'ajoute une taxe de séjour.

Cette taxe vous sera demandée par votre hébergeur pour le compte de Clermont Auvergne Métropole  
et du département du Puy-de-Dôme

Par cette taxe, vous contribuez au développement touristique du territoire et nous vous en remercions.

*Tourist tax will be added to the price of your stay.*

*This tax is charged by the accommodation place on behalf of Clermont Auvergne Metropole and Puy-de-Dôme department..*

*Thanks to this tax, you will contribute to the tourist development of the territory and we thank you.*

### Hôtel et résidence de tourisme / Hotel and holiday residence Meublés de tourisme / Furnished flats of tourism

Palace	<b>4,40 €</b>
Hôtel et résidence de tourisme 5 étoiles Meublé de tourisme 5 étoiles	<b>3,30 €</b>
Hôtel et résidence de tourisme 4 étoiles Meublé de tourisme 4 étoiles	<b>2,20 €</b>
Hôtel et résidence de tourisme 3 étoiles Meublé de tourisme 3 étoiles	<b>1,65 €</b>
Hôtel et résidence de tourisme 2 étoiles Meublé de tourisme 2 étoiles	<b>1 €</b>
Hôtel et résidence de tourisme 1 étoile Meublé de tourisme 1 étoile	<b>0,80 €</b>

### Camping / Campsite

Emplacement dans les aires de camping-cars et parc de stationnement touristique par tranche de 24h	<b>0,65 €</b>
Terrains de camping et terrains de caravanning classés 3 étoiles, 4 étoiles et 5 étoiles	<b>0,65 €</b>
Terrains de camping et terrains de caravanning non classés Terrains de camping et terrains de caravanning 1 et 2 étoiles	<b>0,22 €</b>

### Hébergements non classés (y compris labellisé sans classement)

*(hôtels, résidences de tourisme et assimilées, meublés, chambre chez l'habitant...)*

*Tourist accommodation unranked (including labeled without classification)*

*(Hotel, holiday residence, furnished flats, room in a private house...)*

Tout hébergement en attente de classement ou non classé à l'exception des hébergements de plein air <i>Tourist accommodation unraked, except open air accommodation</i>	<b>5 % du montant HT de la nuit par pers.</b> (prix de la nuit calculée sur l'ensemble des occupants du meublé ou de la chambre) <b>+ 10 % (dans la limite de 4,40 € /nuit / adulte 18 ans et+)</b>
--	---

*Une taxe de séjour additionnelle de 10 % est applicable sur le Département du Puy-de-Dôme. Les montants ci-dessus en tiennent compte.*